

**Déclaration commune des représentants du personnel
SNCS-FSU, SGEN CFDT et SNTRS-CGT
au CA du 14/02/2021**

Les représentants du personnel **SNCS-FSU, SGEN CFDT et SNTRS-CGT** au Conseil d'Administration ce jour ont décidé de voter contre le texte régissant le renouvellement des commissions scientifiques spécialisées (CSS) pour la mandature 2022-2026.

En effet, la proposition de sept CSS dont deux en surcharge de travail engendre des dysfonctionnements, alors que la création de 8 voire 9 CSS aurait été une voie qui a déjà fait ses preuves pour y remédier. Nous continuons donc à demander une augmentation du nombre de CSS, seule véritable solution pour résoudre la surcharge de travail de certaines CSS.

Dans ce contexte, le fonctionnement des CSS avec un nombre de membres variable travaillant de surcroît en binôme (un titulaire et un suppléant siégeant selon les possibilités de chacun) mettra à mal le collectif de travail de ces instances et donc la qualité et l'équité d'évaluation. Nous préconisons plutôt de revoir la notion de conflits d'intérêts pour permettre à un plus grand nombre de commissionnaires de siéger.

Cette modalité présentée comme soutenue par le conseil scientifique (alors qu'elle n'a reçu que 9 voix de soutien sur seulement 19 votants et 26 membres) est proposée dans la précipitation et sans concertation. Elle reste très imprécise sur les modalités d'élection, le statut et la reconnaissance des suppléants, et ouvre la voie vers un déséquilibre des CSS notamment sur les expertises, les appréciations et la parité.

Les représentants du personnel ne peuvent soutenir une proposition qui affaiblit encore le processus d'évaluation des unités et de suivi des carrières des chercheuses et chercheurs, et affectera les conditions de travail de l'ensemble des personnels des unités.